

Conditions financières et matérielles

Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant.
Financement de la formation par la région Grand-Est, sous conditions.

Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- Bourse de la Région Grand-Est
- Aides spécifiques de la Région Grand-Est
- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Compte personnel de formation (attention, demande à formuler au moins 3 semaines avant l'entrée en formation)
- Autres prises en charge : Pôle emploi - Transition Pro, ANFH...

Conditions matérielles

Repas :

Restaurant du personnel sur le site



Hébergement :

Possibilité de location d'une chambre au "Home" à proximité du centre hospitalier de Rouffach

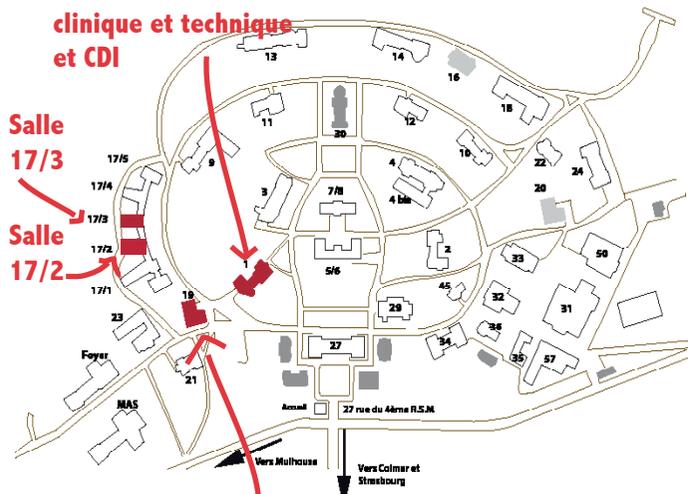
Centre de documentation et d'information (CDI) :

Recherche documentaire
Prêt d'ouvrages



Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

Plateau de formation clinique et technique et CDI



Pavillon 19 IFSI

Institut de formation Soins infirmiers Aides-soignants

Centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^e RSM
BP 29
68250 **ROUFFACH**

Téléphone : **03 89 78 70 63**

Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel : contact.ifs@ch-rouffach.fr

Site : www.ch-rouffach.fr



Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Cursus complet



www://ifs-rouffach.com



Centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^e RSM - 68250 **ROUFFACH**
Tél : **03 89 78 70 63** - www.ch-rouffach.fr

Présentation de l'Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

L'institut de formation rattaché au
centre hospitalier de Rouffach est une structure
à taille humaine.

Missions

- Formation au Diplôme d'Etat Infirmier
- Formation au Diplôme d'Etat Aide-Soignant
- Formation continue

Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 directeur d'institut
- 1 cadre supérieur de santé
- 10 cadres de santé formateurs
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- 2 agents de service hospitalier
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers... , partenaires de structures sanitaires et sociales)

Moyens mis à la disposition des élèves

Salles équipées multimédias
Salle informatique
Plateau de formation clinique et technique
Salle de pause
Accès aux personnes à mobilité réduite



Plateau de formation clinique et technique

Sélection pour l'admission en IFAS

Conditions d'admission

Âge : 17 ans à la date d'entrée en formation.

Peuvent être candidats

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service, sous conditions. Renseignements auprès de l'institut de formation.

Épreuve de sélection

La sélection des candidats s'effectue sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Calendrier

Inscription aux épreuves de sélection	Février à juin
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site www.ifs-i-rouffach.com	
Épreuves de sélection	Courant juin
Rentrée à l'institut de formation	Début septembre

Formation aide-soignante

Profession aide-soignante

L'aide-soignant.e fait partie intégrante de l'équipe de soins. Il.elle contribue à la prise en charge des personnes en milieu hospitalier, participe aux soins, en collaboration et sous la responsabilité de l'IDE. L'aide-soignant.e intervient au niveau des soins de la vie quotidienne.

Formation aide-soignante

La formation débute en septembre et se termine en juillet. Elle comprend 44 semaines.

Enseignement théorique

Répartis en 10 modules d'enseignement.
=> 22 semaines soit **770 heures**.
Base de 35 heures par semaine.

Formation clinique

Stages en milieu professionnel.
=> 22 semaines soit **770 heures**.
Base de 35 heures par semaine.

Équivalences et allègements de formation

Des équivalences ou allègements de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- DE auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d'assistant de régulation médicale,
- DE d'ambulancier,
- BAC Pro ASSP,
- BAC Pro SAPAT,
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles,
- Titre professionnel d'agent de service médico-social,
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D451-88 et D451-92 du Code de l'action sociale et des familles.

La formation est sanctionnée par l'obtention du :
Diplôme d'État d'aide-soignant.e